

éditoriaux & opinions

Les éternels sacrifiés de la politique fiscale

Le projet de budget pour 2010, présenté demain en Conseil des ministres, donnera sans doute lieu à des commentaires convenus sur la politique fiscale conduite par Nicolas Sarkozy. N'a-t-on pas déjà tout dit sur la réforme de la taxe professionnelle, qui favorise l'industrie, comme le voulait le chef de l'État, et l'instauration d'une fiscalité écologique, via la taxe carbone ? La gauche n'hésitera pas à caricaturer les décisions prises. Beaucoup de citoyens auront la tentation, eux, de laisser cette matière si complexe aux seuls techniciens. Au risque de passer à côté d'enjeux éminemment politiques : Qui doit payer l'impôt et à quelle hauteur ? Voilà une question qui n'a rien de technique.

Avant d'esquisser la fiscalité idéale, il serait bon de savoir comment elle est répartie aujourd'hui. Or l'appareil statistique français, si développé soit-il, n'offre aucune synthèse sur le sujet. L'étude publiée récemment par le « think tank » Terra Nova (proche du PS) a le mérite de tenter une première analyse. Au-delà de la thématique habituelle des socialistes

sur les « cadeaux aux riches », elle conclut notamment que les classes moyennes ont été les sacrifiées de la politique fiscale depuis le début des années 2000.

Le terme de classe moyenne prête bien sûr à discussion. Les 60 % de ménages du milieu de la distribution des revenus constituent bien le cœur de cette catégorie (en excluant donc les 20 % les plus pauvres et les 20 % les plus riches des ménages). Comment a évolué la charge fiscale de ces Français ? Ils ont sans doute un peu bénéficié des baisses de l'impôt sur le revenu (IR) qui se sont succédées depuis une dizaine d'années. Mais beaucoup moins qu'on ne le pense. Tout simplement parce qu'ils n'en paient pas ou peu. On

oublie souvent l'extrême concentration de l'IR : les 10 % de foyers les plus aisés paient les trois quarts du total de l'impôt sur le revenu perçu par le fisc, tandis que les 20 % de ménages les plus riches s'acquittent de... 90 % du total. En revanche, les classes moyennes prennent de plein fouet l'augmentation de la fiscalité locale. Depuis 2002, son poids dans le PIB s'est accru de près d'un point (passant de 4,9 % à 5,8 % du PIB). Les recettes de la taxe d'habitation augmentent notamment de façon exponentielle : les ressources perçues à ce titre par les collectivités ont été multipliées par 11 depuis 1980... Le mouvement s'accélère actuellement, avec une hausse de près de 6 % cette année.

Bien sûr, le gouvernement affirme n'être pour rien dans des décisions prises par une multitude d'élus locaux. Mais nul ne doute que les charges diverses transférées ces dernières années aux collectivités ne sont jamais parfaitement compensées par des recettes correspondantes, du moins à terme. D'où une hausse de la fiscalité locale, imputable au moins pour partie aux gouvernements successifs. Outre qu'ils sont obsolètes et largement fraudés, les impôts locaux sur les particuliers ont pour caractéristique d'être dégressifs : leur poids dans le revenu diminue à mesure que celui-ci augmente. Le sujet est donc moins préoccupant pour les « riches ». Quant aux ménages les plus modestes, ils y échappent souvent, grâce à des systèmes de dégrèvement en fonction du revenu. Les classes moyennes se retrouvent donc en première ligne... Elles ont en outre dû s'acquitter des prélèvements sociaux décidés notamment par le gouvernement Raffarin, dont une hausse déguisée de la CSG (à travers un élargissement de la base imposable). Seule décision

récente en faveur des classes moyennes, la suppression cette année du dernier tiers de l'impôt sur le revenu pour les ménages relevant de la première tranche de l'impôt sur le revenu. Une mince compensation, en regard des autres alourdissements de prélèvements obligatoires. D'autant que la taxe carbone frappera une bonne partie de la classe moyenne, celle des « urbains » habitant en maisons individuelles et contraints d'utiliser leur voiture pour les trajets domicile-travail.

Cet état des lieux a de quoi surprendre. Comment des gouvernements peuvent-ils ainsi laisser de côté, voire sacrifier, la majeure partie de la population, et donc des électeurs ? S'agissant de la fiscalité locale, la tentation gouvernementale est grande de dénoncer l'incurie des collectivités locales. Elle l'est encore plus quand celles-ci sont dirigées par la gauche, le discours pouvant alors se résumer à : « Nous ne sommes pour rien dans ces hausses d'impôts, ce sont ces socialistes qui ne savent pas gérer. » Un discours de moins en moins convaincant. ■



ANALYSE IVAN BEST

Rédacteur en chef adjoint, service France, « La Tribune ».

PLANÈTE WEB



Les professeurs absents recensés sur la Toile

À cette adresse (<http://www.fcpe.asso.fr/ouyapours/>), retrouvez le premier site qui recense les professeurs absents non remplacés. Lancé par l'association des parents d'élèves FCPE, ce site propose une « liste de carence ». Cette dernière est actualisée et la FCPE s'explique en déclarant qu'il n'est pas acceptable que tant de cours ne soient pas assurés. La FCPE indique qu'elle souhaite ainsi « référencer sur cette page un maximum d'heures de cours qui ne seraient pas assurées, et éditer périodiquement la « liste de carence » auprès des institutions et des médias ». Les internautes sont d'ailleurs invités à déclarer des absences en remplissant en ligne un formulaire.

Sur LATRIBUNE.fr

Suivez en direct le procès Clearstream



Grâce à notre spécialiste présent à chaque audience, Pascal Junghans, suivez minute par minute, comme si vous y étiez, le procès Clearstream sur le site Internet de « La Tribune », Latribune.fr. Et retrouvez notre dossier complet avec des informations exclusives, la chronologie complète de cette affaire, aux frontières de la politique, du monde industriel et de celui des services de renseignement, des portraits et notre diaporama sur les principaux protagonistes.

ENTENDU SUR BFM RADIO

LOUIS PETIET, PRÉSIDENT DE BERNARD KRIEF CONSULTING

« Je veux démontrer qu'il n'y a pas de fatalité à la disparition de l'emploi industriel en France, il suffit de se concentrer sur la production et la valeur ajoutée, en trouvant des niches potentiellement mondiales. Ensuite, il faut réduire au maximum les frais généraux. De grandes familles industrielles, dans les Émirats, au Pakistan, en Chine, apportent leurs capitaux. Nous réussissons la mondialisation à l'envers. »

JACQUES DE LAROSIÈRE, PRÉSIDENT DU GROUPE DES SAGES SUR LA SUPERVISION FINANCIÈRE

« Avec le G20 de Pittsburgh, il y a eu un progrès perceptible, notamment sur le plan macroéconomique global. Et je trouve que l'Europe a eu un regard plus perçant, à la fois sur le risque de système, sur la gravité du déséquilibre de balance des paiements et sur la création excessive de liquidités. L'Europe a mis l'accent qu'il fallait. Cela a été bien repris par le G20. Et je m'en réjouis. »

Carbone : les vertus de l'opacité ou les vices de la transparence

Les forces et les faiblesses de la taxe carbone ont été souvent discutées ces derniers mois. Son principal avantage est de fournir un « signal prix » uniforme, qui incite les agents économiques à tenir compte du coût écologique de leurs émissions de manière plus rationnelle que ne le ferait l'empilement de dispositifs disparates. Ses principales limites sont d'une part son niveau insuffisant et, d'autre part, sa dimension nationale — mais rien n'interdit de la faire évoluer. La taxe carbone présente un autre avantage, moins souvent mentionné. Elle permet de comparer le fonctionnement des deux dispositifs qui coexisteront : le marché européen des permis d'émission, qui concerne certains secteurs industriels, et la taxe, qui concerne avant tout l'usage des énergies fossiles pour le transport et le chauffage.

En l'absence d'incertitude et de fluctuations macroéconomiques, une taxe carbone et un système de permis seraient équivalents. Par exemple, si l'on savait que la diminution des émissions à hauteur de 30 % nécessite un signal prix de 50 euros, la vente aux enchères d'un volume de permis représentant une baisse de 30 % aboutirait, par le jeu de l'offre et de la demande, à un prix de 50 euros. Inversement, une taxe de 50 euros conduirait les agents économiques à diminuer leurs émissions de 30 % en moyenne. Dans le monde réel, cette équivalence ne tient plus. Tout d'abord, les conséquences de l'incertitude sont différentes dans les deux systèmes. Une taxe permet de déterminer par avance l'ampleur du signal prix, mais pas son impact sur les émissions. Au contraire, un système de permis détermine à l'avance le niveau des émissions, mais pas l'ampleur de l'effort effectué par les agents économiques. Ainsi, le premier système européen d'échanges de permis, entre 2005 et 2007, a abouti

à un prix quasi nul parce que le volume total de permis avait été mal calculé. Ce prix signifie que la réduction des émissions imposée par le système aurait eu lieu de toute façon, et que le système appliqué n'a presque pas engendré d'efforts supplémentaires.

La crise, puis le lancement de la taxe ont fourni d'autres informations intéressantes sur les forces et faiblesses des deux systèmes. La récession mondiale ayant diminué la demande des industriels européens, le prix des permis s'est effondré en quelques mois, de 30 à 15 euros la tonne environ. Cette chute révèle une faiblesse du système des permis. Il est absurde de fournir un signal prix volatil, alors que le coût écologique d'une tonne de CO₂ ne varie pas selon la conjoncture économique. Pour atténuer la portée de cette critique,

différence psychologique et politique entre les deux mécanismes. Même si le système des permis d'émission ne frappe que les industriels, ceux-ci ne peuvent que répercuter une partie du coût correspondant dans leurs prix de vente. On peut donc se demander pourquoi personne n'a demandé de compensation pour les citoyens des pays européens quand le système des permis a été instauré. C'est peut-être à cause du caractère indirect et moins facilement perceptible de l'impact sur les consommateurs.

Au contraire, le débat sur la taxe carbone s'est très vite cristallisé sur la question des compensations et le gouvernement s'est engagé à restituer son produit aux Français au moyen d'un versement forfaitaire. Juste dans son principe, cette décision a conduit



CHRONIQUE DAVID SPECTOR

Professeur associé à l'École d'économie de Paris.

on dit parfois que cette chute est temporaire et que le prix des permis se redressera dès la sortie de crise. Mais cette thèse signifie, en réalité, que le marché des permis fonctionne mal. Normalement, l'anticipation de la hausse du prix des permis à la fin de la crise aurait dû inciter certains opérateurs à acheter des permis bon marché pour les revendre plus cher, et cette demande spéculative aurait dû empêcher la chute des prix. Faute de spéculateurs, ou à cause de l'ampleur de l'incertitude sous-jacente, le marché n'a pas complètement joué son rôle. Par ailleurs, le débat sur les compensations a fait apparaître une

en pratique à édulcorer le signal prix fourni par la taxe, à cause du choix de verser une compensation supérieure aux ménages ruraux. Si la taxe carbone est plus coûteuse pour ces derniers, c'est simplement parce que le mode de vie rural émet plus de CO₂. L'écologie commande d'encourager le développement des villes et de l'habitat collectif — ce qu'aurait fait la taxe carbone si la compensation avait été uniforme. Plus opaque, le système des permis d'émissions est donc moins entravé par l'opinion publique. On y verra un avantage ou un inconvénient, selon que l'on préfère l'écologie ou la démocratie. ■

LA TRIBUNE

Édité par : La Tribune SAS
26, rue Oradour-sur-Glane, CS 91522,
75725 Paris Cedex 15
Standard : 01 44 82 16 16
Adresse Internet : <http://www.latribune.fr>
Président, directeur de la publication :
Alain Weill.
Directrice générale : Valérie Decamp.

Directeur des rédactions : Erik Izraelewicz.
Directeurs adjoints : Sophie Gherardi,
Pierre-Angel Guy.
Rédaction en chef : Odile Esposito (Industrie
et Services), Jean-Baptiste Jacquin (Tech-
nologues, Médias, Télécoms), François Lenglet
(Économie, Politique, International), Muriel
Motte (Marchés et Finance), Olivier Provost
(Latribune.fr), Philippe Mabillet (Editorialiste),
Anne Debray (Edition).

Directeur artistique : Éric Béziat.
Directrice des nouveaux médias : Astrid Arbey.
Publicité : La Tribune Régie.
Directrice commerciale : Isabelle Peltier.
Directeur publicitaire Pôle financier :
Ghislain Boyer.
Directeur commercial International :
Jérôme Calu Merite.
Directeur Marketing : Arnaud Jaouen.
Directeur de la Diffusion : Pascal Poli.

Impression : Paris Offset Print — 30, rue Raspail,
93230 La Courneuve ; Midi Print, Gallargues ;
Ouest Print, Bournezeau, Nancy Print.

Service abonnements

Numéro vert : 0 800 15 23 33 (appel gratuit)
Fax abonnements : 01 56 70 50
Abonnement 1 an (France métr.) : 459 € TTC

USA : USPS #017531.
Periodical Postage paid at Champlain N.Y.
and additional mailing offices.
For Details call IMS at 1 (800) 428 3005

Distribué par les NMPP, Commission paritaire :
0909/CAS 607/ISSN 0989-9922
Contactez le service Diffusion —
Abonnements à NMPP —
au N° vert : 0 800 47 10 07



IMPRIMÉ EN FRANCE
PRINTED IN FRANCE

Reproduction intégrale ou partielle interdite sans l'accord
du Éditeur « Art. 1729 du Code de la propriété intellectuelle ».

LA TRIBUNE
est une publication de La Tribune Holding
Principal associé : News Participations
Président : Alain Weill
Directeurs généraux : Marc Laurier, Valérie Decamp